ARETAF

L'Art de conjuguer les compétences

FORMATIONS & PRESTATIONS

2025

ARETAF

L'Association Régionale d'Etudes, de Thérapies, d'Aide à la Famille et d'Actions de Formation est une association de loi 1901 créée en 1988.

Sa finalité est de soutenir directement en consultation les personnes, couples et familles en difficultés personnelles et/ou relationnelles. ARETAF propose aux professionnels engagés dans une relation d'aide auprès des familles, par la formation continue de prendre du recul sur leur quotidien, d'élargir les choix possibles et d'être acteurs dans leurs systèmes d'appartenance (personnel et professionnel).

Notre pratique clinique étaye notre pratique de formation qui renforce celle-ci. **En 2023, ce sont plus de 800 stagiaires qui ont été formés.**

L'approche systémique, épistémologie d'origine commune aux professionnels de l'ARETAF, nous permet d'appréhender les situations familiales, professionnelles, organisationnelles dans leur globalité et de mettre en œuvre des méthodologies adaptées au contexte.

Nous proposons des cycles de formation en Approche Systémique pour aider les professionnels dans leurs interventions. **En 2023, 95% des stagiaires formés en Approche Systémique ont déclaré être « très satisfaits » et 5% sont « satisfaits »** de cette formation.

Appliquée aux institutions et aux entreprises, l'approche systémique répond aux demandes des professionnels et des services pour renforcer leur efficience et accompagner les relations au travail.

Nous vous invitons à parcourir le livret de nos formations et prestations pour 2025 et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Agathe Manceaux
Directrice

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
ou des catégories d'actions suivantes :
actions de formation

Sommaire

LES FORMATIONS

p. 5 — 1 — **L'approche systémique**
Découvrir l'approche systémique
Formation longue
Formation courtes

p.17 — 2 — **Clarification de son positionnement professionnel**
Analyser sa pratique professionnelle
Supervision

p. 21 — 3 — **Formations thématiques**
Analyser sa pratique professionnelle
Supervision

LES PRESTATIONS

p. 31 — 1 — Régulation d'équipe

p. 32 — 2 — Engager une démarche de prévention des risques psychosociaux

p. 34 — 3 — Accompagnement individualisé d'une situation professionnelle

p. 35 — 4 — Débriefing

p. 36 — 5 — Médiation d'entreprise

p. 37 — 6 — Diagnostic

p.38 — L'équipe d'ARETAF

p. 39-40 — Réglement intérieur

p. 41-44 — Conditions Générales de Vente

FORMATIONS
ARETAF

- **Les prérequis** sont précisés pour chaque formation.
- **Les dates** sont communiquées lors de la demande de renseignement et d'Inscription.
- **Les délais d'inscription** courent jusqu'à 5 jours avant la date de démarrage.
- **L'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap** est prise en compte et fait l'objet d'une étude individualisée.
- **Les modalités d'évaluations :** Évaluation individuelle, évaluation orale collective, questionnaire de satisfaction et d'évaluation à froid.
- **Les tarifs indiqués** sont valables pour 2025.
- **Lieux de formation** : à Reims, Région Sud ou en fonction de la demande.
- **Notre pédagogie** : Un soin particulier est apporté au cadre de formation afin de favoriser la sécurité de chacun. Les expériences et connaissances des participant(e)s et des formatrices/formateurs ARETAF sont une base importante de notre pédagogie. Nous privilégions les petits groupes afin d'être attentives/ifs à chaque personne et au groupe. *Les apports théoriques sont articulés avec les situations rencontrées dans la pratique professionnelle. L'expérience en formation est support d'apprentissage.*

1

L'approche systémique

Une vision globale de la situation

Il s'agit **d'un ensemble de connaissances et de méthodes** permettant d'avoir une vision globale d'une situation, d'un problème ou d'une difficulté donnée.

L' approche systémique permet...

D'appréhender la personne, le couple, la famille, le groupe social, le groupe de travail comme un système.

De replacer l'individu dans ses réseaux d'appartenance, dans son institution.

De découvrir les modes de fonctionnement et les effets propres à chaque système.

De clarifier son positionnement professionnel.

Utiliser l'approche systémique dans sa pratique professionnelle

Découvrir l'approche systémique

Prérequis

✔ ***Être engagé dans une relation d'aide ou encadrer des professionnels engagés dans une relation d'aide.***

Objectifs

- Découvrir les principes de base de l'approche systémique : la théorie des systèmes, la théorie de la communication, le constructivisme, l'intervenant comme acteur du système.
- Repérer les principes méthodologiques de l'intervention systémique.
- S'entraîner à des méthodes d'intervention et en particulier à prendre en compte le vécu émotionnel de la personne et de l'intervenant comme élément d'analyse.
- Clarifier ses stratégies d'intervention selon les principes d'une orientation systémique.

Durée :
4 jours soit 24h

Lieux :
Inter : Reims, région SUD
Intra : Devis - Sur demande d'une institution, selon déplacements
Hauts de France
Région SUD - PACA

Coût :
En inter : 900 €*

* -10% pour toute inscription individuelle

Taux de satisfaction 2023

18 sur 22 ont répondu (taux de retour : 82%)

39% des personnes ont répondu qu'elles sont très satisfaites *du module « Découvrir l'approche systémique » ;* ***50% sont satisfaites*** *et* ***11% entre les deux****.*

Le jeu Dixit

Il est utilisé comme
outil en approche systémique

Partager des repères systémiques à partir de la pratique professionnelle

Prérequis

✔ ***Cette formation est accessible aux professionnels ayant suivi la découverte de l'approche systémique.***

Objectifs

- Utiliser des repères systémiques dans ses interventions.
- Renforcer sa pratique professionnelle à partir des impasses ou des vécus dans les situations.
- Réfléchir à sa posture professionnelle dans l'intervention.

Durée :
4 jours soit 24h

Dates :
Selon les inscriptions

Lieux :
Reims
Hauts de France
Grand Est
Région SUD - PACA

Coût :
850€

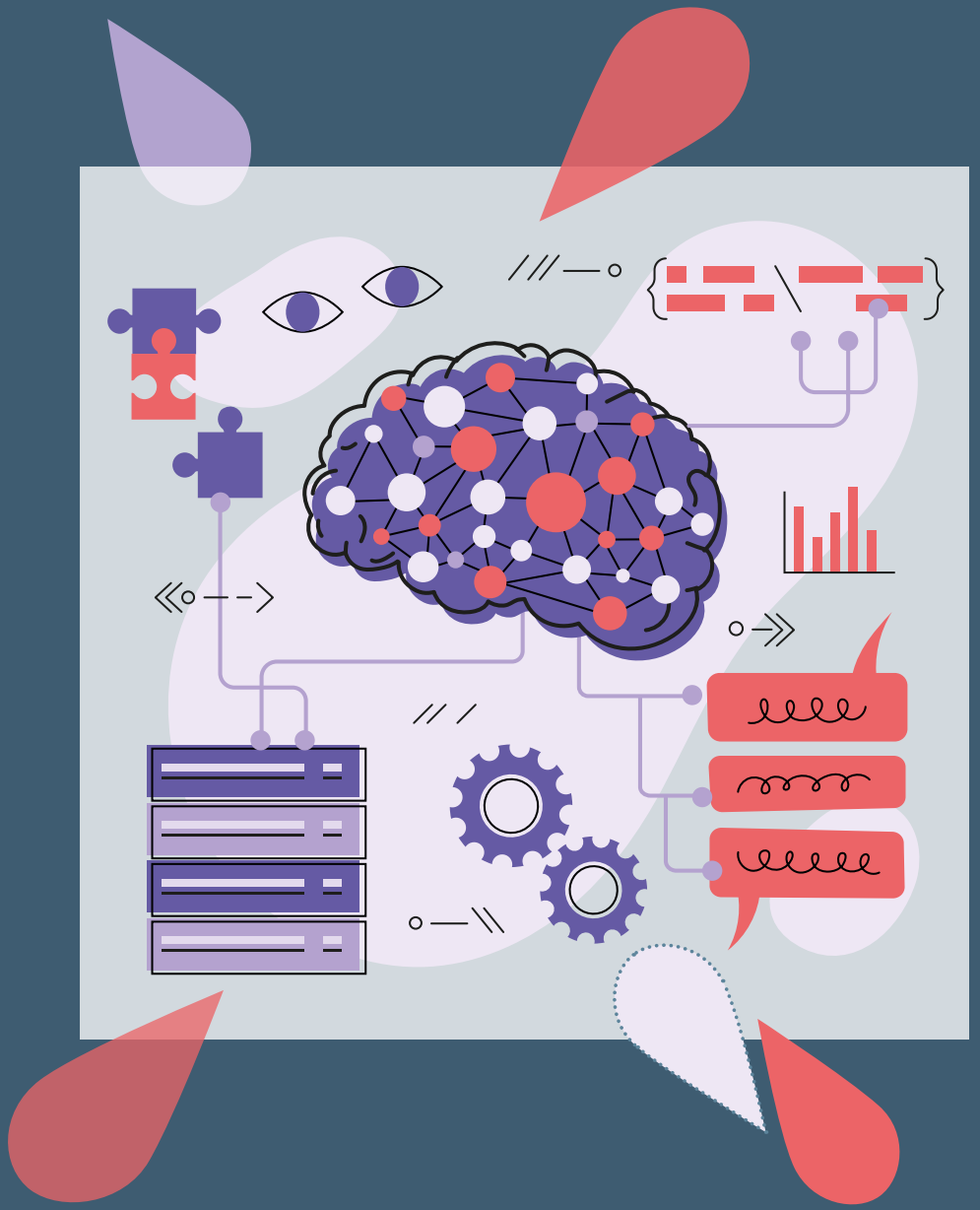

Se former à l'approche systémique
1er Cycle

1re année

Prérequis

✔ ***Cette formation est accessible aux professionnels du champ médico-social ayant une pratique dans la relation d'aide ou dans l'encadrement d'équipe.***

Objectifs

- Situer le modèle systémique dans une perspective évolutive des systèmes de pensée.
- Lire la complexité de toute situation en tenant compte des multiples réalités qui la composent.
- Définir les concepts de base de cette approche et identifier les théories auxquelles ils se réfèrent.
- Développer une orientation systémique dans ses méthodologies d'intervention.
- Identifier son implication, les résonances dans les interventions réalisées.

1ère année

Durée :
16 jours soit 112h

Dates :
Démarrage en mars

Lieu : Reims

Coût : 2500 €*

* -10% pour toute inscription individuelle

Taux de satisfaction 2023

83% des personnes qui ont répondu sont très satisfaites *de la première année cycle « Se former à l'approche systémique »*

17% sont satisfaites.

Se former à l'approche systémique 1er Cycle

2e année

Prérequis

- ✔ ***Cette formation est accessible aux professionnels du champ médico-social ayant une pratique dans la relation d'aide ou dans l'encadrement d'équipe.***
- ✔ ***Avoir acquis les notions de base de l'approche systémique.***
- ✔ ***Un entretien préalable à l'inscription est nécessaire si les professionnels ont obtenu ces acquis auprès d'un autre organisme de formation.***

Objectifs

- Utiliser les concepts de base de l'approche systémique pour comprendre les situations professionnelles rencontrées.
- Définir et utiliser le génogramme, le mythe et les loyautés dans sa pratique.
- Prendre en compte son implication personnelle et ses effets dans les interventions.
- Réaliser des interventions qui intègrent analyse et méthodologie systémiques, en tenant compte de son positionnement professionnel, de son style et du contexte d'exercice.

Taux de satisfaction 2023

Pour la deuxième année :

100% des stagiaires qui ont répondu sont très satisfaits

Le génogramme

Un outil d'analyse du système familial

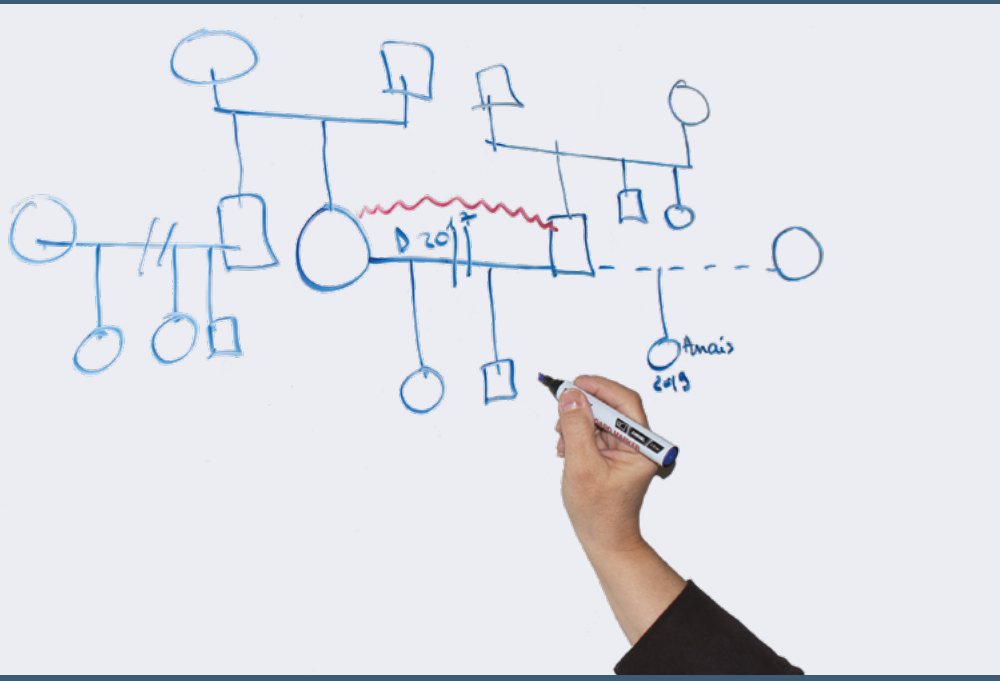

Durée :
16 jours soit 112h

Dates :
Février ou mars

Lieu : Reims

Coût : 2500 €

2e Année

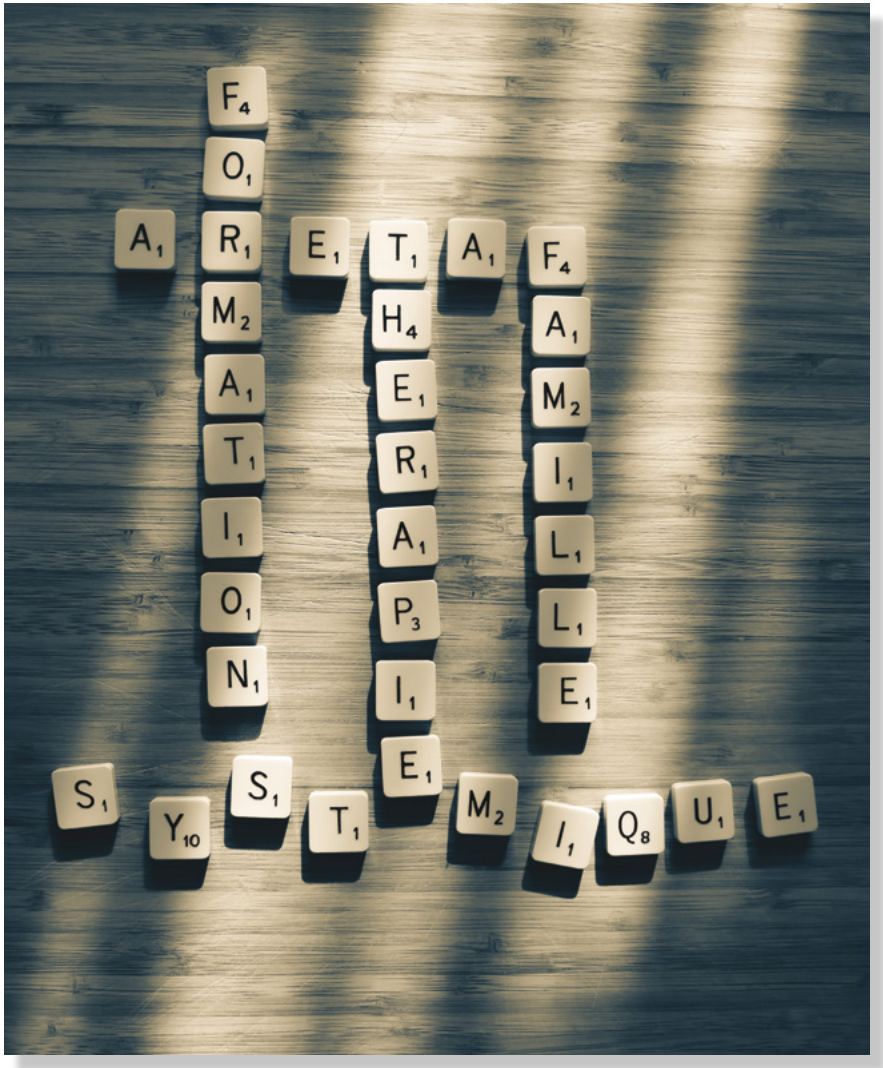

3e et 4e année

Se perfectionner à l'approche systémique et à la thérapie familiale - 2e Cycle

Prérequis

- ✔ ***Être engagé dans une relation d'aide auprès d'enfants, d'adultes, de familles.***
- ✔ ***Avoir suivi le premier cycle.***
- ✔ ***Un entretien préalable à l'inscription est nécessaire si les professionnels ont obtenu ces acquis auprès d'un autre organisme de formation.***

Objectifs

- Mettre en œuvre, grâce à l'articulation théorie-pratique, des modalités d'intervention de type systémique en affinant son positionnement et son style professionnels.
- Travailler avec son implication personnelle et les résonances, dans les situations professionnelles.
- Reconnaître les courants de thérapie familiale et l'éthique qui fondent sa posture professionnelle.
- Utiliser ses connaissances théoriques concernant le deuil, le couple, pour adapter ses interventions dans ces situations.
- Approfondir les techniques d'entretien.

Taux de satisfaction 2023

3 ont répondu sur les 10 envoyés :

100% des personnes qui ont répondu sont très satisfaites du deuxième cycle « Se perfectionner à l'approche systémique »

Durée : 25 jours soit 175H
Dates : Démarrage en février
Lieu : Reims
Coût par année : 3150 €*

3e Année **4e Année**

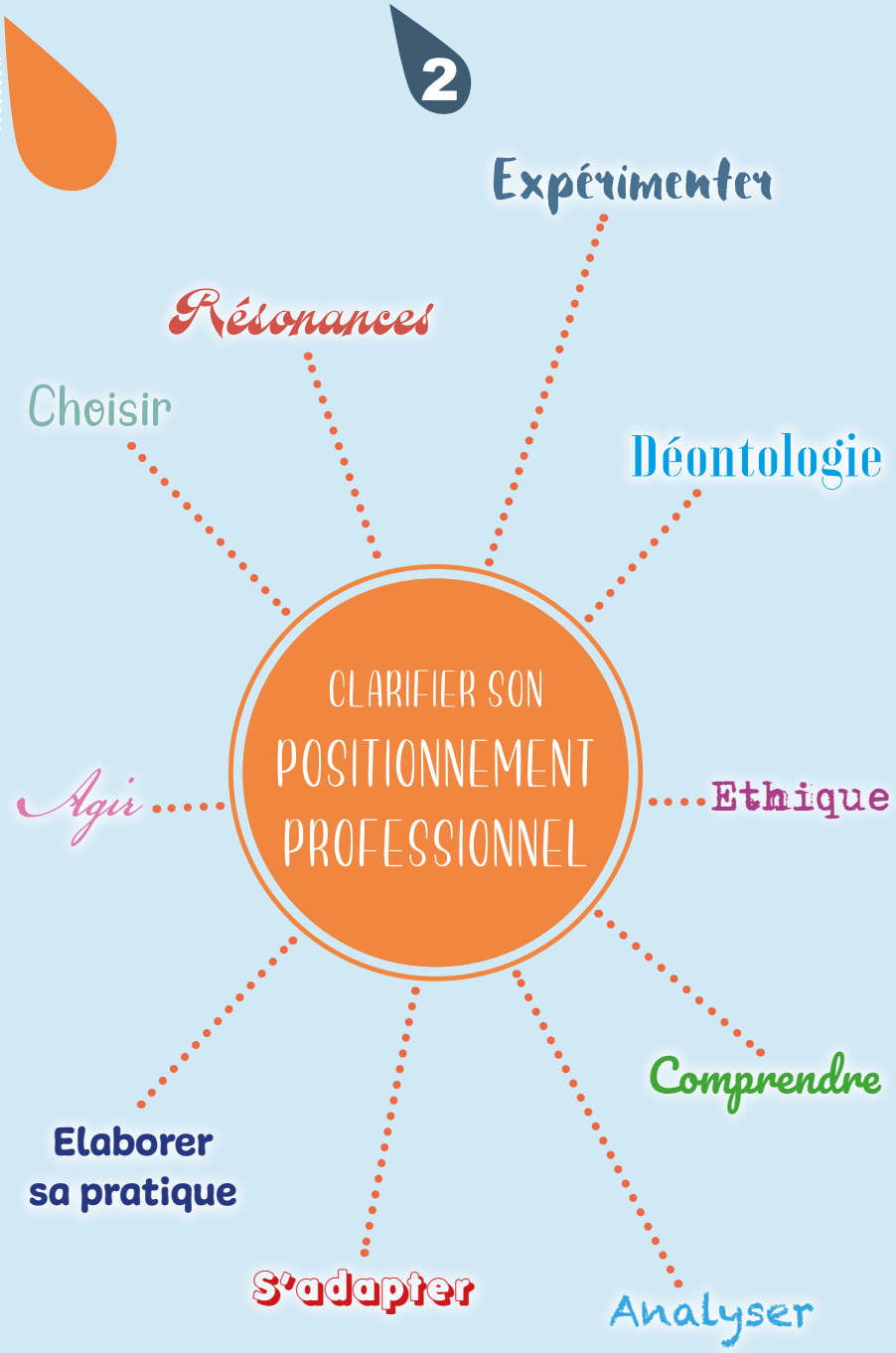

Analyser sa pratique

Prérequis

✔ ***Avoir une pratique inscrite dans une relation d'aide auprès d'un public (enfants, adultes, familles) ou encadrer une équipe dont les professionnels interviennent auprès d'un public (enfants, adultes, familles).***

MODALITÉS

Cette formation se déroule ***en groupe*** ou ***en consultation individuelle*** de manière régulière ou occasionnelle.

L'analyse de pratique permet au professionnel de :

› *Réfléchir et de clarifier sa posture au sein de son équipe de travail,*

› *Analyser les situations dans lesquelles il est engagé.*

› *Élaborer des hypothèses et des stratégies d'intervention.*

Lieux :
Reims, Grand Est,
Hauts de France,
Région SUD - PACA
ou en
intra-institutionnel

Coût :
600 € par demi-journée (3H)
1150 € la journée
(frais de déplacements non compris)

Taux de satisfaction 2023

Sur les 300 retours des 675 questionnaires envoyés :

44% sont très satisfaits *des séances d'Analyse De Pratique Professionnelle (ADPP),* ***3% entre très satisfaits et satisfaits****,* ***48% satisfaits****,* ***3% peu satisfaits****, 2 % n'ont pas répondu à la question.*

Supervision

Prérequis

✔ ***Avoir une pratique clinique ou être en situation d'accompagnement. L'implication du professionnel, son engagement dans l'inscription et dans la régularité de sa participation et de l'apport de situations rencontrées dans sa pratique, dans un cadre de formation (confidentialité, tolérance, droit à l'erreur).***

Objectifs

- Développer ses capacités d'analyse et de recul face à une situation complexe.
- Approfondir ses stratégies et techniques d'intervention.
- Identifier les résonances en jeu dans les situations et les met-tre en lien avec sa propre histoire.
- Clarifier son positionnement professionnel.

L'action de supervision se déroule ***en consultation individuelle*** ou éventuellement en groupe avec des professionnels d'institutions différentes sur demande.

Durée :	Dates :	Lieux :	Coût :
À définir	À définir	Reims, Grand Est, Hauts de France, Région SUD - PACA ou en interinstitutionnel	***En individuel*** **120 € l'heure**

La supervision répond aux besoins suivants :

› ***Gérer une difficulté*** *: blocage dans une situation, crise dans une équipe.*

› ***Surmonter ses émotions****, réactions ou celles des usagers (violence, agressivité...).*

› ***Faire face à la pression ressentie*** *compte tenu des enjeux inhérents à celle-ci.*

3

Adapter sa pratique à chaque public

Intervenir avec les couples

Prérequis

✔ ***Être en situation d'accompagnement de couples.***

Objectifs

- Travailler les différentes représentations relatives aux couples.
- Appréhender les différents concepts liés aux couples.
- Dégager des modèles d'interventions auprès des couples.

Accompagner le désir d'enfant et la parentalité des personnes avec une déficience intellectuelle

Prérequis

✔ ***Être en situation d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de déficience intellectuelle.***

Objectifs

- Travailler ses représentations.
- Identifier les éléments du désir d'enfant pour les personnes avec une déficience intellectuelle.
- Reconnaître les dimensions de la parentalité.
- Analyser son positionnement professionnel dans ces accompagnements.

Durée :	Coût :	Lieux :
4 jours soit 24h	900€	Reims, Grand Est, Hauts de France, Région SUD - PACA

Accompagner les situations de deuil

Prérequis

✔ ***Être ou avoir été en situation d'accompagnement de personnes, de couples, de familles en deuil.***

Objectifs

- Connaître l'évolution du processus de deuil pour l'individu en tenant compte de notre rapport à la mort dans notre contexte sociétal.
- Analyser les effets du deuil pour l'individu, le couple, la famille.
- Construire des modalités d'accompagnement dans ces situations.

Pédagogie

- Interactive : basée sur les expériences des stagiaires et de la formatrice
- Apports théoriques
- Analyse de situations rencontrées par chaque participant
- Photolangage
- Exercices individuels, en sous-groupes et groupe plénier
- Techniques d'entretien
- Bibliographie
- Fiche d'évaluation

Durée :	Dates :	Lieux :	Coût :
4 jours soit 24h 9h-12h & 13h30-16h30	Selon les inscriptions	Inter-Intra Reims, Hauts de France Région SUD - PACA	900€*

* -10% pour toute inscription à titre individuel

Travailler avec les loyautés familiales

Prérequis

✔ ***Professionnel engagé dans une relation d'aide avec du public (familles, enfants et parents)***

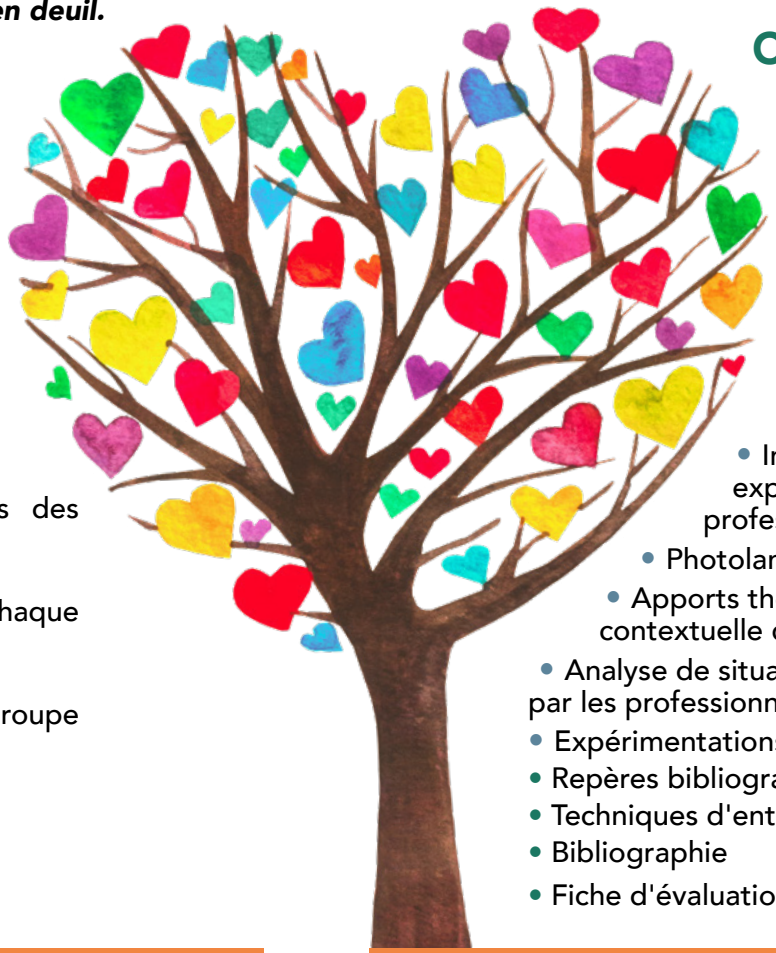

Objectifs

- Comprendre les loyautés familiales
- Analyser les situations rencontrées au regard de ces loyautés
- Développer une méthodologie adaptée à ces situations

Pédagogie

- Interactive, basée sur les expériences et connaissances des professionnels et de la formatrice
- Photolangage
- Apports théoriques issus de l'approche contextuelle d'Y. BOSZORMENYI-NAGY
- Analyse de situations rencontrées et présentées par les professionnels
- Expérimentations intersessions
- Repères bibliographiques
- Techniques d'entretien
- Bibliographie
- Fiche d'évaluation

Durée :	Dates :	Lieux :	Coût :
4 jours soit 24h 9h-12h & 13h30-16h30	Selon les inscriptions	Inter-Intra Reims, Hauts de France Région SUD - PACA	900€*

* -10% pour toute inscription à titre individuel

Accompagner une personne avec une dépression ou un trouble de l'humeur

Prérequis

- Professionnels de la relation d'aide (8 personnes maximum)

Objectifs

- Identifier certaines dimensions de la dépression et des troubles de l'humeur
- Identifier les aides possibles.

Pédagogie

- Interactive ; basée sur les expériences et les connaissances des participants et de la formatrice
- Photolangage ou autre support
- Apports théoriques
- Étude de situations rencontrées et présentées par les participants
- Repères bibliographiques
- Fiches d'évaluation

Durée :	Dates :	Lieux :	Coût :
2 jours soit 12h 9h-12h & 13h30-16h30	Selon les inscriptions	Reims, Grand Est, Hauts de France	**525€***

* -10% pour toute insciption à titre individuelle

Découvrir le syndrome de Diogène

Prérequis

- Professionnels de la relation d'aide (8 personnes maximum)

Objectifs

- Identifier certaines dimensions de la dépression et des troubles de l'humeur
- Identifier les aides possibles.

Pédagogie

- Interactive ; basée sur les expériences et les connaissances des participants et de la formatrice
- Photolangage ou autre support
- Apports théoriques
- Étude de situations rencontrées et présentées par les participants
- Repères bibliographiques
- Fiches d'évaluation

Durée :	Dates :	Lieux :	Coût :
2 jours soit 12h 9h-12h & 13h30-16h30	Selon les inscriptions	Reims, Grand Est, Hauts de France	**525€***

* -10% pour toute insciption à titre individuellet

Nos formations à la demande

Avec vous, ARETAF...

Analyse *les besoins de votre équipe*

Élabore *un projet de formation ciblé sur les priorités et les besoins identifiés.*

Conçoit *les modalités de mise en œuvre de cette formation et fournit le devis adapté.*

Gérer les conflits

Prérequis

- Equipe pluridisciplinaire (8 personnes maximum)

Objectifs

- Comprendre les mécanismes relationnels et communicationnels liés aux situations difficiles, conflictuelles.
- Identifier les sentiments, les émotions suscitées par ces situations et mesurer les effets tant sur le plan personnel que professionnel.
- Ajuster son positionnement professionnel dans ces situations, en tenant compte de la part émotionnelle et du cadre d'intervention.

Pédagogie

- Interactive, basée sur les expériences des professionnels et de la formatrice
- Évaluation à l'entrée, tout au long de la formation et finale
- Photo-langage, utilisation des cartes des émotions et des besoins selon les situations
- Exercices individuels, en sous-groupes et groupe plénier
- Apports théoriques
- Simulations d'entretien
- Expérimentation durant intersession et ajustements
- Repères bibliographiques

Durée :	Dates :	Lieux :	Coût :
3 jours soit 12h 9h-12h & 13h30-16h30	Selon les inscriptions	Reims, Inter-établissements	**Sur devis 700 €***

* -10% pour toute insciption à titre individuellet

NOS PRESTATIONS

Démarches de prévention des risques psychosociaux

Diagnostic bien-être au travail

Débriefing

Accompagnements individualisés

Cellule d'écoute professionnelle

Gestion de conflits

Médiation d'entreprise

2025

L'approche systémique permet de comprendre les modalités de la dynamique d'un groupe, d'une équipe, d'une entreprise et d'en améliorer le fonctionnement.

Les professionnels sont de plus en plus confrontés à des situations précaires, complexes suscitant des tensions, du stress. L'intervention d'un tiers est alors souvent nécessaire pour prendre du recul, réactualiser son propre positionnement professionnel et réajuster les modalités de fonctionnement de l'équipe.

La régulation d'équipe et/ou le groupe de parole sont une des réponses possibles à apporter.

Nous proposons également des formations à co-construire pour les managers et pour l'ensemble de l'équipe.

Par exemple :

- Repérer et orienter les personnes en difficulté dans le milieu professionnel.
- Accompagner les personnes en difficulté dans le milieu professionnel...

Crédit photo : Freepik.com

1

Régulation d'équipe

Objectifs

- Interroger les fondamentaux d'une équipe : valeurs, projets, histoire et situation actuelle.
- Traverser une période de crise collectivement.
- Accompagner le vécu émotionnel.
- Clarifier les places, les rôles et les fonctions de chacun et leur articulation.

2

Engager une démarche de prévention des risques psychosociaux

Objectifs

- Diagnostic bien-être au travail
- Cellule d'écoute professionnelle
- Gestion des conflits
- Suivi, accompagnement des salariés.

3

Accompagnement individualisé d'une situation professionnelle

Objectifs

- Sortir d'une difficulté particulière.
- Faire face à une situation complexe.
- Rechercher des nouvelles pistes de travail.
- Réfléchir à son positionnement avec le public, le client, son équipe...

4

Débriefing

Objectifs

- **Prévenir** l'installation d'un syndrome de stress post traumatique à la suite d'un événement grave survenu sur le lieu de travail.
- **Favoriser** l'intégration de cet événement par l'expression et l'accompagnement.
- **Mobiliser** les ressources individuelles et collectives.
- **Soutenir** les personnes concernées et l'organisation.

Coût pour un groupe par demi-journée d'intervention

Avec 1 intervenant : 200 € par heure
Avec 2 intervenants : 350 € par heure

Débriefing individuel

125 € / Heure

5

Diagnostic

Objectifs

- Faire un état des lieux de la dynamique relationnelle d'une équipe, d'un service.
- Comprendre la situation actuelle : vécu des professionnels, histoire de l'organisation.
- Identifier les fragilités et les ressources de l'équipe ou du service.
- Faire émerger des propositions d'ajustement si nécessaire.

Lieux :	Coût :
Reims, Grand Est, Hauts de France	Sur devis

6

Médiation d'entreprise

Objectifs

- Résoudre une situation conflictuelle interpersonnelle.
- Accompagner le vécu émotionnel.
- Elaborer un protocole d'entente entre les parties.

Lieux :	Coût :
Reims, Grand Est, Hauts de France	Sur devis

L'approche systémique, fondement d'origine de l'équipe, est toujours majoritairement partagée.

Tous nos consultants et formateurs ont une pratique avec le public auquel ils s'adressent.

Des connaissances spécifiques des intervenants enrichissent ce socle.

L'équipe

DES CONSULTANTS

Psychothérapeute de couple et famille
Psychologue clinicien
Psychologue formée à l'EMDR
Médiateur (trice) Familial D.E
Praticien(ne) en thérapie individuelle, de couple et de famille

UNE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Responsable administrative et financière
Chargée de la qualité
Assistante
Designer graphique & études statistiques

DES FORMATRICES & FORMATEURS

Éducateurs spécialisés
Psychothérapeute de couple et famille
Psychologue clinicien
Praticien(ne) en thérapie individuelle, de couple et de famille

Règlement intérieur pour les stagiaires en formation

I – Préambule

ARETAF est un organisme de formation, dont le siège social est situé 31 rue Ponsardin, 51100 REIMS. ARETAF est déclarée sous le numéro de déclaration d'activité 21510040251 à la Préfecture de la Région Champagne-Ardenne.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'ARETAF dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

II – Dispositions générales

Article 1

Conformément à la législation en vigueur (art. L6351-3 et R6352-1 et 2 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

III – Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'ARETAF et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par ARETAF et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3: Absences

En cas d'absence du stagiaire pendant un tiers de la formation, celle-ci ne peut être validée et est interrompue. Il lui est possible de suivre de nouveau totalement cette formation.

Article 4 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'ARETAF, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'ARETAF, mais également dans tout local ou espace accessoire à ARETAF.

IV – Hygiène et sécurité

Article 5 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de la formation.

Toutefois, conformément à la règlementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

Article 6 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans les locaux de formation.

Article 7 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 8 : Lieu de restauration

L'ARETAF ne dispose pas de lieux de restauration. Il est proposé aux stagiaires de prendre un repas en commun dans un des restaurants de proximité, à leurs frais ou à ceux de leur employeur. Les personnes effectuent le déplacement sous leur propre responsabilité individuelle.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable de l'ARETAF ou à son représentant

Article 10 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Ceux-ci sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

V – Discipline

Article 11: Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Article 12 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par ARETAF en accord avec le formateur et sont portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En cas d'absence ou de retard, le stagiaire en avertit son employeur et l'ARETAF au 03 26 88 41 55 ou par mail à l'adresse info@aretaf.com.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'ARETAF, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 14 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

ARETAF décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 17: Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3).

VI – Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 18 : Publicité

Le présent Règlement est consultable sur le site internet de l'ARETAF et est affiché dans nos locaux.

Mis à jour à Reims,
juillet 2024

Agathe MANCEAUX

Conditions Générales de Vente

Désignation

ARETAF est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 31, rue Ponsardin à Reims. L'ARETAF conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Reims et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client :

Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de ARETAF.

Stagiaire :

La personne physique qui participe à une formation.

Formations inter-entreprises :

Les formations inscrites au catalogue de l'ARETAF et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

Formations intra-entreprises :

Les formations conçues sur mesure par l'ARETAF pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

CGV :

Les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

OPCO :

Les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par ARETAF pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises (TVA non applicable, art.293 B du CGI).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de l'ARETAF.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'ARETAF. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'ARETAF au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'ARETAF au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'ARETAF se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Absences du participant

En cas d'absence du stagiaire pour moins d'un tiers de la formation, les séances non réalisées seront dûes.

En cas d'absence pendant un tiers ou plus de la formation, celle-ci ne peut être validée et est interrompue. Il lui est possible de suivre de nouveau totalement cette formation.

Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à l'ARETAF au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'ARETAF offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'ARETAF, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

• Du fait de l'organisme de formation : l'entreprise cosignataire ne devra que les sommes correspondant aux heures de formation effectivement dispensées.

• Du fait de l'entreprise ou des stagiaires, notamment en cas d'annulation de l'inscription :

- En cas de résiliation de la présente convention moins de 15 jours avant le début de la formation, l'organisme retiendra sur le coût total un pourcentage de 10% au titre de dédommagement.
- En cas de résiliation partielle, seule sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action selon le prorata suivant : [nombre d'heures réalisés / nombres d'heures prévues]. En outre, l'organisme retiendra sur le coût correspondant à la partie non réalisée un pourcentage de 25% au titre de dédommagement.

Les montants versés par l'entreprise au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCO.

• Suite à un cas de force majeure (confinement, crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.) :

- Il sera envisagé en premier lieu avec l'entreprise d'autres modalités de réalisation de l'action (ex : visio-conférence).
- Les actions non réalisées seront reportées.

- Au cas où les actions ne pourraient être reportées, l'entreprise versera à l'organisme de formation un pourcentage de 25% du coût total des actions non réalisées au titre de dédommagement. Il est entendu que les montants versés à titre de dédommagement ne pourront pas faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCO.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'ARETAF ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'ARETAF peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, ARETAF se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Attestation

À l'issue de la formation, l'ARETAF remet une attestation de formation au Stagiaire.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'ARETAF est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

L'ARETAF ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie, l'accident, le décès d'un proche d'un intervenant, d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'ARETAF, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ARETAF.

Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

Confidentialité et communication

L'ARETAF, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par L'ARETAF au Client.

L'ARETAF s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'ARETAF comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise l'ARETAF à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'ARETAF.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'ARETAF conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, l'ARETAF s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente

Tout différend qui viendrait à naître entre les parties à propos de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera soumis, avant toute procédure judiciaire, à la médiation d'une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale choisie d'un commun accord par les parties, en vue de rechercher une solution amiable.

À cet effet, les parties s'engagent à participer au moins à une réunion de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

ARETAF

L'Art de conjuguer les compétences

Siège

31, rue Ponsardin
51100 Reims
03 26 88 41 55
info@aretaf.com

www.aretaf.com

aretaf

Région SUD - PACA

Véronique Michetti
07 56 43 04 01
veronique.michetti@aretaf.com

© 2025 - Crédits photo : Aretaf, pixabay, freepik, adobestock, Didier Garzandat